

Réponses à ceux qui voudraient supprimer le Jardin d'aventure des Halles

Le Programme pour l'aménagement du jardin des Halles donne comme objectif à l'équipe de David Mangin chargée de sa rénovation d'« *En faire un espace appropriable aux différentes activités et population, en particulier les riverains : enfants, jeunes et moins jeunes, parents, promeneurs... Etudier la conservation du jardin dit Lalanne.* »

Ce dernier point laisse entendre que le maintien du Jardin Lalanne n'est pas acquis. Nous avons effectivement entendu au cours des derniers mois deux types d'arguments en faveur de sa suppression, développés principalement et plus ou moins ouvertement par Yves Contassot, adjoint au Maire de Paris chargé des espaces verts, et David Mangin. Il s'agit, d'une part, de critiques sur le fonctionnement actuel du jardin ; d'autre part d'arguments liés au fait qu'il serait impossible de l'inclure dans le futur jardin.

Aucun de ces arguments ne nous semble convaincant, comme ce sera démontré ci-après.

I - Les critiques sur le fonctionnement actuel du jardin, ou comment on veut nous faire croire que ce jardin exceptionnel est dangereux et anti-égalitaire

Cet argumentaire repose sur deux ressorts devenus malheureusement habituels dans le discours politique : la peur et la démagogie.

La peur, parce que l'on veut effrayer l'usager en le détournant d'un lieu magique où les seuls incidents qui ont pu survenir ne sont pas plus graves que ceux que l'on voit quotidiennement dans les cours d'école.

La démagogie, parce qu'on laisse penser que ce jardin ne profite qu'à une poignée de privilégiés qui s'offrent une super garderie au frais des Parisiens.

Ces allégations, qui ne sont pas à l'honneur de ceux qui les propagent, n'ont aucun fondement, la preuve ci-après :

1) *« Le Jardin Lalanne ne répond pas aux normes de sécurité »*

⇒ Bien que ce soit faux, c'est l'argument principal de ceux qui veulent supprimer le jardin d'aventure et celui que tout le monde retient. Après un mois d'efforts et de relances, nous avons pu obtenir de l'adjoint aux Espaces Verts les deux audits qui ont été menées dans le Jardin Lalanne : l'audit de sécurité réalisé par la société APAVE en 1996 et le bilan complet du jardin réalisé par les services de la Ville en mai 2005. L'audit de sécurité montre qu'il n'existe pas de réels problèmes, à part la taille des espaces de dégagement des toboggans, qui pourraient être agrandis dans le cadre de la rénovation. Les autres points sont des détails dont la plupart ont été corrigés suite au rapport. L'argument des problèmes de sécurité ne tient donc pas. Le bilan sur le jardin d'aventure réalisé par la Direction des Parcs et Jardins en mai 2005 est pour sa part extrêmement positif (voir ce texte fourni en annexe). Notons enfin que le jardin est fréquenté en journée par des petits groupes d'enfants handicapés et hospitalisés qui, plus que d'autres, ont besoin de sécurité et qu'on ne laisserait pas entrer si le jardin posait des problèmes à cet égard.

2) *« Il est anormal que les horaires d'ouverture du Jardin Lalanne soient plus restreints que ceux des autres jardins parisiens »*

⇒ Si la Ville sait mettre suffisamment en valeur ce jardin et mieux exploiter les immenses ressources qu'il offre aux enfants et aux familles, il est prévisible que la demande se renforcera, et peut-être alors faudra-t-il envisager de l'ouvrir plus largement en effet, notamment l'été et pendant les week-ends...

3) *« Le jardin Lalanne n'est pas assez fréquenté notamment par des enfants extérieurs au quartier »*

⇒ La fréquentation actuelle est de 101 enfants par jour (voir le rapport en annexe), ce qui n'est pas négligeable en tenant compte des jours de pluie, où le jardin est fermé. Elle pourrait très facilement être augmentée, compte tenu de la très grande accessibilité du jardin, qui est au cœur du réseau de métro et de RER, en développant la communication et la promotion du jardin ; en donnant accès, le matin, aux enfants de tout âge accompagnés ; en développant des projets pédagogiques pour attirer des classes pendant les horaires scolaires ; en développant son utilisation par des enfants hospitalisés et des enfants handicapés. A l'heure actuelle, la Ville ne fait aucun effort pour mieux faire connaître ce jardin qui est introuvable par ceux qui ne connaissent pas un minimum le quartier. L'adresse indiquée dans les rares publications qui le citent indique la porte des poubelles... Le jardin n'est pas mentionné sur le site Internet de la

Ville, qui comprend pourtant une rubrique « jardins pour les juniors ». Quant à la signalisation dans le jardin des Halles, elle est mal placée et indique « Jardin d'enfant », ce qui évoque un banal square ; si elle indiquait « jardin d'aventure », cela pourrait intriguer le passant et lui donner envie d'aller voir de quoi il s'agit. A fortiori rien n'est fait pour valoriser ce jardin au-delà du quartier.

4) « *Si la fréquentation du Jardin Lalanne s'accroissait fortement, il serait rapidement dégradé* »

⇒ Le Jardin a été parfaitement conçu pour résister à un usage intensif : toutes les allées sont minéralisées et bordées de murets ou de petites barrières, et les parcours offerts sont déjà tellement multiples et « athlétiques » qu'il ne vient à l'idée d'aucun enfant d'aller grimper aux arbres, piétiner les pelouses ou ravager les plates-bandes. L'état de la végétation est décrit par le rapport comme excellent.

5) « *Il est anormal que le Jardin Lalanne soit réservé à certaines tranches d'âge et que les autres ne puissent pas en profiter* »

⇒ Le jardin est déjà accessible à toutes les tranches d'âge le samedi matin, et ce fonctionnement pourrait être étendu à d'autres créneaux, notamment les mardi, jeudi et vendredi matin. En revanche, il est intéressant que les enfants de 7-11 ans, à qui très peu d'équipements de plein air sont destinés à Paris, puissent en disposer seuls à certaines heures, sans risquer de bousculer des plus petits et sans être eux-mêmes bousculés par des plus grands. Dans les piscines aussi, on segmente les horaires : même si elles sont ouvertes à tous, il y a par exemple des heures pour les cours collectifs destinés aux scolaires, et des heures pour la baignade individuelle.

6) « *Il est anormal que le Jardin Lalanne soit payant* »

⇒ Une heure au jardin coûte 40 centimes d'euros par enfant et l'entrée est gratuite pour les titulaires de la carte Paris Famille (30 % des entrées). Cela dit, dans la mesure où le résultat généré par le prix symbolique d'entrée est marginal, il serait facile de décider que le jardin soit gratuit pour tous.

7) « *Si l'on voulait créer le même type de jardin dans tous les quartiers de Paris, ce serait inenvisageable financièrement* »

⇒ Depuis quand supprime-t-on un équipement sous prétexte que ce serait trop coûteux de créer le même dans tous les quartiers de Paris ? Envisage-t-on de supprimer l'Opéra ? le Musée Carnavalet ? la patinoire de

Noël devant l'Hôtel de Ville ? Un seul équipement d'un genre exceptionnel n'est-il pas préférable à zéro ?

8) « *Si le jardin Lalanne devient gratuit, sa sociologie va changer ; des enfants de n'importe quel âge vont y entrer et la sécurité ne pourra plus être assurée* »

⇒ En quoi le fait de rendre le jardin gratuit interdirait-il de trier les enfants à l'entrée pour éviter par exemple que des enfants trop jeunes viennent seuls ?

9) « *Pour trier les enfants à l'entrée, il faut des surveillants, mais il est anormal de payer des surveillants pour ce jardin-là alors que les autres squares parisiens sont sans surveillance* »

⇒ Si le jardin est surveillé, c'est qu'au titre de « jardin d'aventures », il offre de tout autres possibilités d'exploration, de prise de risque et d'autonomie qu'un banal square avec quelques toboggans (qui du reste ne conviendrait pas aux enfants de cette tranche d'âge, car ils s'y ennuieraient à mourir). Les animateurs ne sont pas là seulement pour assurer la sécurité mais aussi pour développer l'aptitude des enfants à respecter des règles et à jouer en groupe, pour stimuler leur créativité et leur imaginaire en leur proposant des jeux nouveaux. C'est une formule complètement différente de celle des squares ordinaires : pourquoi réduire la diversité de l'offre parisienne en supprimant cette formule extrêmement originale ?

10) « *Il est anormal que le Jardin Lalanne soit utilisé par certains parents comme une garderie* »

⇒ Pourquoi, puisque le programme imposé par l'Hôtel de ville à David Mangin prévoit de favoriser les équipements multifonctionnels ? Pourquoi devrait-il exister une seule façon d'utiliser le jardin ? Va-t-on également interdire aux enfants d'y donner rendez-vous à leurs copains pour fêter leur anniversaire, sous prétexte qu'ils peuvent très bien faire ça chez MacDonald ? Quel mal y a-t-il à ce qu'un enfant passe une heure en plein air à s'amuser comme un fou au milieu de la végétation au lieu de suivre ses parents dans les magasins pendant qu'ils font leurs courses ?

II - Les vraies raisons ou comment on veut nous faire croire qu'il est impossible d'intégrer le Jardin Lalanne dans le futur Jardin des Halles

Toute personne qui est un jour entrée dans le Jardin d'aventure doit reconnaître qu'il s'agit d'un équipement exceptionnel.

Dans ces conditions, pourquoi nos élus s'évertuent-ils à nous prouver le contraire ?

Parce qu'ils cèdent au principe de la table rase, éternelle tentation de ceux qui ont en charge un projet de rénovation.

Pourtant les arguments développés pour justifier l'idée que le jardin Lalanne ne pourrait pas s'insérer dans le futur dessin du jardin des Halles ne nous paraissent pas convaincants, la preuve ci-après :

11) *« Si on veut toujours préserver l'existant, on ne peut pas innover. Il ne faut pas partir des équipements existants, mais de l'idéal : se demander de quels équipements ce site aurait vraiment besoin, et se demander ensuite s'il faut ou non conserver l'existant »*

⇒ Le bon sens populaire veut qu'a priori on ne casse pas ce qui fonctionne... En supprimant un équipement d'une qualité reconnue et appréciée par tant d'usagers, et qui ne fait jamais l'objet d'aucune critique constructive à notre connaissance, la Ville met la barre très haut : est-elle vraiment certaine de pouvoir le remplacer par un équipement qui offrira le même degré de satisfaction aux parents et de bonheur aux enfants ?

12) *« Pour requalifier ce quartier, il faut faire du Jardin des Halles un lieu prestigieux »*

⇒ Le « prestige » signifie-t-il une ville dure et froide, où les enfants n'ont pas leur place ? A nos yeux, une conception plus humaine et certainement plus moderne du prestige et du rayonnement donne à la vie et aux enfants toute leur place au cœur de la ville.

13) *« Le Jardin des Halles ne peut être traité comme un simple square de quartier : il doit revêtir aussi une dimension métropolitaine, voire internationale. »*

⇒ Le Jardin Lalanne répond justement parfaitement à cette double exigence : fréquenté majoritairement par les enfants du centre de Paris, il l'est aussi par des centres de loisirs ou des classes spécialisées de tout Paris, mais également par de jeunes touristes venant d'Europe et même

d'outre-Atlantique. Avec un effort de communication et de promotion, il pourrait figurer avec honneur dans les guides de tour-operators et contribuerait ainsi au rayonnement de la capitale. On ne peut pas prétendre que de par sa position centrale, le Jardin des Halles concerne tout Paris et toute l'Ile de France, et affirmer dans le même temps que le Jardin Lalanne serait incapable de rayonner au-delà du quartier, alors même qu'il s'agit d'un équipement profondément original, créatif, qui offre aux enfants un espace de jeu vraiment unique. Avant de pouvoir affirmer l'impossibilité de ce rayonnement, il faudrait tester l'impact d'une campagne de communication et étudier l'origine géographique des usagers.

14) « *Le Jardin des Halles a la réputation de générer un sentiment d'insécurité ; pour réduire ce dernier, il faut augmenter la covisibilité et pour cela aplanir le jardin et supprimer les obstacles visuels* »

⇒ Quoi de plus « sécurisant » que le spectacle d'enfants jouant tranquillement dans divers squares répartis dans le jardin et circulant de l'un à l'autre avec leurs parents dans les allées ? Aussi bien la police que les responsables du centre commercial, lorsqu'il veulent juger du niveau de « sentiment de sécurité » dans le quartier, utilisent le critère du nombre de mamans circulant avec des poussettes : plus il y en a, plus cela veut dire que les gens se sentent en sécurité, et en retour plus cela rassure ces derniers. Pour développer le sentiment de sécurité, pourquoi ne pas augmenter plutôt la visibilité sur les jardins d'enfants (squares et jardin Lalanne compris), par exemple en ménageant des trouées et en abaissant certaines haies ?

15) « *Le programme demande de limiter les enclos dans le jardin, qui est trop morcelé* »

⇒ Dans un jardin ouvert comme celui des Halles, situé de surcroît dans une zone extrêmement fréquentée, la sécurité des enfants exige que les squares soient enclos. Ce n'est pas ce type d'enclos qui est visé par le programme puisque celui-ci demande de « prévoir des espaces dédiés à des enfants d'âges divers ». Sachant qu'à l'heure actuelle il existe des espaces pour les 0-3 ans, pour les 4-6 ans et pour les 7-11 ans, nous comptons retrouver des espaces au moins équivalents en surface pour chacune de ces tranches, et nous espérons qu'il sera de surcroît possible de prévoir un espace pour les 12-15 ans, qui n'ont aucun équipement de plein air dans le quartier.

16) « *Le programme recommande de privilégier les espaces « multifonctions » aux espaces spécifiques »* »

⇒ Le jardin Lalanne est typiquement un espace multifonctions, et cette caractéristique pourrait être encore accrue : il reçoit principalement des enfants de 7 à 11 ans, mais le samedi matin, il est ouvert aux adultes et aux enfants de tous âges. On pourrait envisager de le rendre également accessible à tous les dimanches matins, ainsi que les mardis, jeudis et vendredis matins en dehors des périodes de vacances scolaires, et par ailleurs développer des projets pédagogiques pour renforcer sa fonction éducative par rapport à sa fonction de loisirs.

17) « *Le jardin Lalanne prend trop de place »* »

⇒ Est-ce à dire qu'il est question de réduire l'espace dévolu aux enfants, dans un quartier où ils n'ont rigoureusement aucun autre équipement de plein air que ceux du Jardin des Halles ? A noter en particulier la quasi absence de tout espace vert dans le deuxième arrondissement voisin, et donc à fortiori de squares d'enfants. Et à surface égale (2.700 m²), quel autre type d'équipement offrira une aussi grande densité de jeux que le Jardin Lalanne, pour la même capacité d'accueil (60 enfants) ?

18) « *Le Jardin Lalanne a vieilli »* »

⇒ Le jardin a vieilli, mais au bon sens du terme : avec le temps, sa qualité architecturale et paysagère a trouvé son plein épanouissement ; il s'est patiné et a encore plus de charme qu'à sa création. Cela dit, rien n'empêche de rénover certains éléments si nécessaire. David Mangin, pendant la première phase, avait annoncé qu'il le « revisiterait », jolie formule dont on regrette qu'il l'ait si vite oubliée.

19) « *Le jardin Lalanne fait ringard »* »

⇒ La plupart des allées du Jardin des Halles portent des noms de poètes (Jules Supervielle, Federico Garcia Lorca, Blaise Cendrars, André Breton, Saint-John-Perse), et le jardin Lalanne est la plus belle expression de cet hommage à la poésie. Certes, il tranche avec la trivialité des commerces alentour car il est plein de créativité, de mystère, de rêve, d'imagination... Est-ce la définition de la ringardise ? Le Jardin des Halles actuel est dédié à la poésie ; à qui ou quoi sera dédié le prochain ?

20) « *Ce sera une verrue dans le futur jardin* »

⇒ De nombreuses expériences, y compris celle du Parc de Bercy auquel le paysagiste de l'équipe SEURA, Philippe Raguin, a contribué, montrent qu'il est possible d'intégrer avec bonheur l'ancien au nouveau. De plus, la végétation et les arbres du Jardin Lalanne montrent une grande vitalité par rapport à ceux du reste du jardin des Halles : ce petit coin verdoyant sera sans aucun doute l'un des ornements du nouveau jardin, le temps que les nouveaux végétaux plantés alentour se développent. Pour les enfants qui vont probablement perdre les autres squares actuels et donc se retrouver dans des espaces minéraux et entourés d'une végétation peu développée, au moins dans un premier temps, le jardin Lalanne et son labyrinthe paysager offriront un contact avec la nature fort appréciable.

21) « *Le Jardin Lalanne peut être remplacé par un équipement équivalent* »

⇒ Comment un nouvel équipement pourrait-il être équivalent à quelque chose d'unique ? Il n'existe pas d'autre exemple de jardin d'aventure de ce genre à Paris, ni en France, ni sans doute au monde. C'est la création originale d'une merveilleuse artiste, et à ce titre c'est un patrimoine dont la destruction constituerait une perte irremplaçable.

22) « *Le Jardin Lalanne masquera la vue sur le futur bâtiment du Forum* »

⇒ Etrange argument, dans la mesure où le principe même de ce bâtiment, conçu comme « un toit dans un jardin », est que sa hauteur ne dépasse pas la canopée des arbres, de façon à être plus discret...

23) « *Le projet SEURA prévoyait à cet endroit une terrasse de café et une allée en diagonale dans l'alignement de Montmartre* »

⇒ Une terrasse de café supplémentaire ne s'impose pas dans un quartier qui en regorge, et surtout sur l'un des rares espaces publics non encore envahi par le commerce. L'allée en diagonale avait son sens à condition de pouvoir faire disparaître la « bosse Montorgueil » située au pied de la crèche Rambuteau. Mais les études de la première phase ont montré que c'était impossible et qu'elle devrait donc être contournée. Du coup cette diagonale n'a plus beaucoup de sens.

24) « *Le jardin Lalanne empêchera le futur bâtiment de « dialoguer » avec le Jardin des Halles* »

⇒ C'est au futur architecte de tirer parti de la présence d'un jardin d'enfants verdoyant et animé au pied de son bâtiment pour imaginer un « dialogue » original...

- ⇒ D'une façon générale, il est très paradoxal de prétendre dessiner le jardin dès maintenant alors que rien ne dit que le futur bâtiment sera tel que l'équipe SEURA le conçoit actuellement (taille et emprise du bâtiment au sol, possibilité technique du remplacement de la verrière par un toit, liste et emplacement des équipements et commerces...). En fonction des réponses à ces questions, le dessin du jardin devra probablement changer du tout au tout. Compte tenu des incertitudes et des marges de liberté qui existent pour la définition du bâtiment, son cahier des charges pourrait parfaitement intégrer l'existence du Jardin Lalanne comme une contrainte et s'adapter en conséquence.

CONCLUSION

Les membres du Comité de soutien et de promotion du jardin d'aventure des Halles s'opposent à la suppression du jardin d'aventure dit « jardin Lalanne » dans le cadre de la rénovation du jardin des Halles car il n'existe à leur connaissance aucune raison objective pour priver les enfants de ce lieu exceptionnel comme cela a été démontré ci-dessus.

Yves Contassot a déclaré lors d'une réunion publique consacrée à la rénovation du jardin des Halles le 14 décembre 2005, « *De toute façon on ne va pas se raconter d'histoires : la décision ne se fera pas sur du juridisme, elle sera politique* ». Cette déclaration sonne étrangement, comme l'affirmation de la primauté du « fait du prince » sur l'intérêt général. Si l'Hôtel de Ville détruit le Jardin Lalanne sans pouvoir apporter la preuve, notamment dans le cadre de la concertation, que cette décision est justifiée par l'intérêt général et le bien commun, nous pourrions en conclure que désormais à Paris « décision politique » signifie « décision arbitraire », et nous devons en tirer les conséquences.